

Qu'est-ce que la Fédération des APAJH ?

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner toutes les situations de handicap. C'est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974.

La Fédération des APAJH gère plus de 630 établissements et services, accompagne plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploie plus de 14 000 personnes.

Les modalités de prise en charge

★ QUI FAIT LA DEMANDE ?

Les aidants familiaux et proches non professionnels

★ COMMENT ?

Sur simple appel téléphonique à la plateforme de répit au **06 49 42 85 66** ou **06 49 42 86 17** du **lundi au vendredi de 9h-12h30 et de 13h30-17h00**.

Une entrevue est proposée avec un professionnel à votre domicile, au bureau, ou tout autre lieu de votre convenance, afin de définir les besoins et le projet de collaboration.

★ QUI FINANCE ?

Le fonctionnement de la plateforme de répit est financé par l'Agence Régionale de Santé.

Les conseils apportés et l'accompagnement mené lors de réunions d'information, de rencontres collectives et / ou individuelles avec les professionnels de la plateforme sont entièrement pris en charge dans le cadre de ce financement.

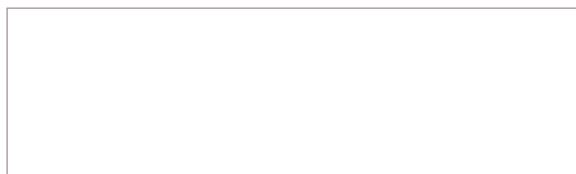
Nous intervenons sur l'ensemble du département de l'Ain



Contacts

Nous sommes joignables
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Soit par Téléphone au :
06 49 42 85 66 • 06 49 42 86 17



Soit par mail au :
plateforme-repit01@apajh.asso.fr



Plateforme de répit - Ain

ECOUTE - INFORMATION - SOUTIEN



Pour accompagner les aidants non professionnels de personnes autistes, avec troubles du spectre autistique

LA PLATEFORME DE RÉPIT

La Plateforme de répit s'adresse aux aidants familiaux ou proches non professionnels d'une personne, enfant ou adulte, avec troubles du spectre autistique.

Elle vise à

- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne et de son aidant
- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Lutter contre l'isolement
- Favoriser la poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles

Vos interlocuteurs

Les professionnels de la plateforme informent, conseillent et orientent sur les dispositifs existants. Ils apportent une écoute et une information individualisée. Ils organisent et planifient les solutions et mettent en place avec l'aidant un plan de répit personnalisé.

Ils participent au suivi du plan de répit et sont présents sur des actions d'échanges.



Vos interlocuteurs vous rencontrent dans tout lieu à votre convenance, et envisageront avec vous la mise en place de solutions de répit

QUI SONT LES AIDANTS NON PROFESSIONNELS ?

Ce sont les membres de la famille : père, mère, conjoint, frère, sœur, grands-parents, oncle, tante ainsi que les amis et l'entourage

LES MISSIONS DE LA PLATEFORME DE RÉPIT

Notre mission principale

- Ecouter, accompagner, soutenir dans la recherche de solutions adaptées aux besoins des aidants

Comment ?

- En répondant aux besoins d'information, d'écoute, de conseil et de relais des aidants
- En construisant avec l'aidant et le réseau partenarial, des solutions de répit individualisées ou de soutien

A quel moment nous contacter ?

- Lorsque l'aidant en ressent le besoin



LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Quelques réponses

- Répondre aux besoins d'information d'écoute et de conseil des aidants.
- Recenser les besoins et attentes des aidants.
- Construire des solutions de répit à l'aidant ou à la personne.
- Être l'un des interlocuteurs potentiels de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour la mise en place de ces solutions.
- Soutenir les aidants pour mobiliser les services d'aide et d'intervention à domicile (recours à des tiers, mise en place d'aide à domicile).
- Conseiller et orienter vers des partenaires adaptés aux besoins des aidants.
- Renforcer la coordination des différents acteurs professionnels pour améliorer le quotidien des aidants.
- Être un lieu ressource pour les professionnels.

